



ARCHIVES D'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA  
 BLDG D'ENREGISTREMENT POUR LE BUREAU D'ENREGISTREMENT  
 O O O O O  
 DATE :

**SPECIMEN SEULEMENT**

**PLAN ET NOTES D'ARPENTAGE DES LIMITES EXTÉRIEURES DE LA RÉSERVE INDIENNE TROUT LAKE No. 22**

(DESCRIPTION ET EMPLACEMENT) (VOIR APPENDICE ES. LIGNES DIRECTRICES SUR LA PRÉPARATION DES PLANS)

ÉCHELLE 1:1000  
 mètres 0 10 20 30 mètres

CET ARPENTAGE A ÉTÉ EXÉCUTÉ DURANT LA PÉRIODE DU 19 MARS AU 21 MARS 2010 PAR (Arpenteur) A.T.C. (Brevet provincial)

**LÉGENDE**

Les directions sont sur la projection MTM, et proviennent de la direction calculée 90°46'33" entre la station 200 et la station 201 et se rapportent au méridien central du fuseau 9 du système MTM (76°30' Ouest) sur le datum NAD83 (SCRS). Les distances apparaissant sur ce plan sont horizontales, établies au niveau moyen du terrain et sont exprimées en mètres et décimales du mètre.

Pour calculer les coordonnées MTM, les distances doivent être réduites au plan de projection en multipliant par le facteur échelle combiné 0,999623.

Tous les repères placés selon les notes d'arpentage 00000 CLSR ont été marqués avec un numéro d'identification unique, l'année "2010" et "R.I.", le tout tel qu'indiqué sur le plan.

Des boîtes repère en bois traité de 0,1x0,1x1,20, ont été placées près de tous les repères et ont été marquées avec le numéro du lot et "R.I."

Des renseignements complémentaires pour cet arpentage sont contenus dans les notes supplémentaires d'arpentage et le rapport d'arpentage déposé sous le numéro FB 00000 CLSR.

**LÉGENDE**

- Borne A.T.C. réglementaire trouvée . . . . .
- Borne provinciale trouvée (préciser le type) . . . . .
- Repère provincial placé (préciser le type) . . . . .
- Ancienne borne de fer trouvée . . . . .
- Station de contrôle GPS placée (clou de 20 cm) . . . . .
- Limite de réserve visée par ce plan . . . . .
- Rattachement . . . . .

Objet: Article 38, Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada

CERTIFIÉ CONFORME

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2010



(Arpenteur), A.T.C.

Ministère des Ressources naturelles  
 Object: Article 29, Loi sur l'arpentage des terres du Canada et l'Entente interministérielle (février 2009)

RATIFIÉ

(Insérer le nom et le titre de la personne ici) DATE

arpenteur général ou personne désignée (Région appropriée)

Direction de l'arpenteur général

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Object: Article 29, Loi sur l'arpentage des terres du Canada et l'Entente interministérielle (février 2009)

CE PLAN EST SATISFAISANT

(Insérer le nom et le titre de la personne ici) DATE

Gestionnaire des terres (Région appropriée)

(Insérer le nom et le titre de la personne ici) DATE

Régistrateur adjoint, arpentages Terres Indiennes, Hull, Québec

AU NOM DU MINISTRE

Projet : 201 - XX - XXX

Dossier : SMR210 - XXXX

Liste de vérification : XXX

**Rattachement LHEO**

Station	De	Δ	Direction	Distance
50	50	263' 18"		80,2
51	51	261' 49"		75,7
52	52	260' 26"		71,0
53	53	255' 54"		66,8
54	54	251' 09"		64,1
55	55	246' 32"		60,9
56	56	242' 07"		58,3
57	57	235' 59"		56,4
58	58	230' 10"		55,4
59	59	225' 47"		56,6
60	60	217' 12"		55,9
61	61	211' 00"		56,6
62	62	206' 18"		58,9
63	63	201' 52"		61,6
64	64	198' 12"		64,4
65	65	195' 44"		69,0

Aire totale de la R.I. No. 22  
 Partie nord du chemin 20,4 ha  
 Partie sud du chemin 0,525 ha  
 Total: 20,9 ha

**INFORMATIONS SUR LES COURBES**

COURBE	RAYON	LONGUEUR D'ARC	LONGUEUR DE LA CORDE	DIRECTION DE LA CORDE
ⓐ	179,18	185,61	177,42	102°27'23"
ⓑ	159,18	101,24	99,54	89°35'06"
ⓒ	159,18	55,00	54,72	117°42'13"

**Stations de contrôle GPS**  
 Coordonnées MTM, fuseau 9, NAD83 (SCRS)

STATION	NORD	EST	FACTEUR ÉCHELLE COMBINÉ	HAUTEUR ORTHOMÉTRIQUE
200	5183075,467	344077,656	0,999623	265,54
201	5183073,253	344241,115	0,999623	265,40

Les coordonnées proviennent d'observations GPS en utilisant le service de positionnement ponctuel précis (PPP) et sont en NAD83 (SCRS).  
 Les hauteurs orthométriques proviennent d'observations GPS en utilisant le service PPP ainsi que le modèle de géoïde du NTV2.

**Coordonnées MTM, fuseau 9 NAD83 (SCRS)**

BORNE	NORD	EST
60	5183256,62	344434,93
61	5183161,69	344475,23
3	5183135,54	344534,21
68	5182796,41	344268,29
6	5182866,05	344177,53
7	5182914,23	344140,54
70	5182907,47	344117,47
9	5182868,62	344062,43
11	5182932,18	343969,54
12	5182925,95	343977,86
13	5182952,49	343967,36
14	5182937,54	343915,88
15	5182918,97	343882,38
77	5183014,37	343762,67
17	5183153,70	343741,77

(OPTIONNEL)  
 (Arpenteur) A.T.C.  
 (Adresse)  
 Tél. : 000-000-0000  
 Tél. : 000-000-0000  
 Tél. : 000-000-0000  
 Courriel No. XXX